

Les vicissitudes d'une plaque La bataille de Rivière-des-Prairies

Rémi Chénier

Numéro 62, été 2000

Voyage aux origines de la Nouvelle-France

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/8513ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Chénier, R. (2000). Les vicissitudes d'une plaque : la bataille de Rivière-des-Prairies. *Cap-aux-Diamants*, (62), 59–59.

Les vicissitudes d'une plaque

La bataille de Rivière-des-Prairies

En 1687, les Iroquois mettent fin au traité de paix qui les lie aux Français depuis 1666. Ils entreprennent dès lors des raids incessants contre les établissements de la Nouvelle-France, en particulier dans la région montréalaise. C'est dans ce contexte qu'a lieu un affrontement que d'aucuns ont comparé à l'épisode du Long-Sault : le combat de la coulée Grou.

Le 2 juillet 1690, un ancien lieutenant de l'armée française, le sieur de Colombet, apprend qu'une centaine de guerriers iroquois descendent la rivière des Prairies en direction de Montréal. Avec l'aide de quelque 25 habitants, il leur tend une embuscade près d'un ruisseau sis sur la terre de Jean Grou. Quatre guerriers iroquois sont tués dans leur canot et un rude combat s'ensuit, à l'issue duquel de Colombet meurt, avec neuf de ses hommes, et six autres sont faits prisonniers. La plupart de ces derniers seront, selon les mœurs guerrières des Amérindiens, brûlés vifs; seul Pierre Payet dit Saint-Amour sera relâché. Les pertes chez les Iroquois sont évaluées à une trentaine d'individus. Les cadavres des combattants français sont enterrés, à la hâte, sur les lieux mêmes de la bataille. Leurs restes seront exhumés, puis transportés au cimetière de la Pointe-aux-Trembles, en 1694.

L'historien Édouard-Zotique Massicotte a été le premier à reconstituer ces faits et à dresser une liste des victimes. Dès 1914, il souhaite qu'on élève une stèle pour commémorer cet événement. Il est suivi en cela par *L'Action française* qui, en juin 1921, organise un pèlerinage historique à la coulée Grou.

Ces vœux seront exaucés quelques années plus tard car, en juin 1924, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC) recommande «que *La bataille de Rivière-des-Prairies* (coulée Groux) [sic] soit déclarée site d'importance nationale et commémorée comme il sied. Il s'agit d'un affrontement entre Français et Indiens; ces derniers furent défaits, ce qui sauva l'île de Montréal».

En mai 1925, la CLMHC approuve un texte de plaque qui sera fixée sur un cairn, la même année, le long de l'autoroute 37, à Rivière-des-Prairies. Ce texte, qui a pour titre *Combat de la coulée Grou*, reprend la majorité des faits historiques consignés ci-haut. Il mentionne également que Joseph Lajeunesse, descendant de Grou [de fait, son ancêtre a

marié la veuve de Jean Grou], a fait don du terrain et des pierres du monument. La plaque est de style ancien et elle comporte, en plus de l'utilisation du mot «sauvages» qui serait aujourd'hui inacceptable, une anomalie puisqu'elle fait référence à la Commission des Sites et des Monuments Historiques du Canada.

En septembre 1962, un plan du lieu historique national du Combat de la coulée Grou fait état de l'aménagement du site : le terrain occupe une superficie de 625 pi²; il s'insère entre deux maisons du boulevard Gouin, à 4,5 milles de Rivière-des-Prairies et il est délimité par une clôture métallique. En façade, on retrouve une clôture basse en bois, un remblai de terre et deux peupliers. Ces clôtures céderont la place à une autre, en fer forgé, en mars 1965, selon un plan type conçu pour les lieux historiques nationaux.

D'après le procès-verbal de la CLMHC de mai 1966, le texte suivant, dont le titre se résume à *Coulée Grou*, est adopté afin de remplacer celui de 1925 : «Le 2 juillet 1690, le lieutenant réformé de Colombet à la tête de 25 hommes, attaqua un parti d'une centaine d'Iroquois, près de ce lieu. Il y fut tué avec neuf de ses hommes, dont le sieur Montennon de Larue et le chirurgien Jalot. Le concessionnaire de cette terre, Jean Grou, tige de la famille canadienne de ce nom, et trois de ses compagnons emmenés en captivité, furent brûlés vifs en pays iroquois. Ce terrain et les pierres de ce monument ont été donnés par Joseph Lajeunesse, descendant de Jean Grou».

À l'origine, cet écrit devait se retrouver sur deux plaques distinctes, l'une en français et l'autre en anglais. Mais ces plaques ne seront pas apposées à cause de l'absence d'un nouveau monument pour les recevoir. Une seule plaque bilingue, en aluminium, en tiendra lieu. Elle rappelle l'inscription transcrite ci-haut, mais en omettant la dernière phrase.

En juin 1971, un rapport d'inspection indique que cette plaque est fixée sur le modèle le plus récent de monument, soit une dalle de béton retenue par des bras en acier. Elle a déjà été vandalisée : «des pierres ont été lancées sur la plaque neuve. Elle est trouée, la lecture est difficile, la plaque est sérieusement endommagée. L'endroit est mal

situé. Il y a beaucoup de circulation, il y a une courbe où est le monument».

Un autre rapport d'inspection, du 6 septembre 1977, mentionne que la plaque est égratignée et qu'elle devra être changée. En janvier 1981, la CLMHC accepte une version révisée ayant pour titre *La bataille de Rivière-des-Prairies* : «En juillet 1690, le Sieur de Colombet, ancien lieutenant de l'armée française, eut vent qu'un groupe de guerriers iroquois descendaient la rivière des Prairies vers Montréal. Avec un groupe d'environ 25



Plaque apposée sur une dalle de béton, face au 13470, boulevard Gouin Est, Rivière-des-Prairies, à Montréal (1992). (Archives de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada).

hommes, il tendit une embuscade aux quelques [sic] 100 Indiens qui arrivaient. Dans l'escarmouche qui suivit, de Colombet et huit de ses hommes furent tués, et six autres furent capturés. Les survivants français battirent en retraite vers un petit fort des environs».

Ce texte, ainsi que le titre modifié, étaient en conformité avec le programme de revalorisation des plaques commémoratives qui entendait refléter l'évolution de l'historiographie. L'aventure se poursuit puisque cette plaque, apposée vers 1982, sera volée en janvier 1990. Au cours de l'été, la Commission acceptera une inscription remaniée dont la teneur s'apparente à celle de 1981. Elle donne ainsi suite aux demandes du public de remplacer la plaque pour la célébration du 300^e anniversaire de la bataille. La cinquième plaque commémorant cet épisode de notre histoire ne sera toutefois installée qu'en 1992. ♦

Rémi Chénier, historien
Parcs Canada, Québec.